



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
4 septembre 2018

Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Septième session extraordinaire

Réunion ministérielle

Nairobi, 17-19 septembre 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire¹

Analyse pour une mise en œuvre catalytique des obligations de l'Afrique en matière de climat : science, stratégie, action

Note du secrétariat

I. Introduction

1. La science est claire et sans équivoque : les changements climatiques s'intensifient progressivement. L'année 2016 a été la plus chaude de l'histoire, et 2017 a été plus loin encore, faisant franchir au monde une nouvelle étape dans les changements climatiques lorsque les niveaux de CO₂ ont atteint 410 parties par million pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, rapprochant ainsi dangereusement la planète du seuil des 450 ppm au-delà duquel l'engrenage vers les périlleux 2 °C de réchauffement sera irréversible. Les implications pour l'Afrique sont potentiellement catastrophiques – compte tenu en particulier de la précaire réalité socioéconomique du continent, que les changements climatiques vont encore exacerber.

II. La réalité de l'Afrique

2. Alors que plus de 240 millions de personnes à travers l'Afrique se couchent le ventre vide tous les jours et que plus de 50 % des enfants meurent avant l'âge de cinq ans, du fait de la malnutrition, il est prévu que les changements climatiques aggravent encore ce triste état de fait en entraînant une réduction de la production agricole pouvant atteindre 40 %. L'impact ne se situe pas seulement au niveau des rendements mais aussi au niveau de la qualité nutritionnelle, les changements climatiques ayant des incidences négatives sur la qualité des aliments. Les études ont par exemple montré que la teneur en zinc était inférieure de 9 % pour le blé et de 3 % pour le riz, le maïs et le soja cultivés à des niveaux élevés de CO₂. Ce sont là des aliments de base essentiels en Afrique, où les carences en zinc sont déjà à l'origine de près de 20 % des infections des voies respiratoires inférieures, 10 à 22 % des cas de malaria et 11 % à 13 % des maladies diarrhéiques, et où 60 % des besoins en fer et en zinc d'une grande partie de la population sont assurés par ces aliments et non par des compléments alimentaires. Cette situation risque d'aggraver la malnutrition sur le continent et de se répercuter sur l'économie, attendu que le secteur de l'agriculture est le plus inclusif, employant jusqu'à 64 % de la population, et qu'il est déterminant pour accélérer la transformation socioéconomique de l'Afrique.

3. L'épuisement des écosystèmes, qui constituent le fondement de la production alimentaire grâce à des biens et services tels que l'eau, les terres saines, les pollinisateurs, etc., coûte déjà quelque 68 milliards de dollars par an au continent, et tout semble indiquer que les changements climatiques vont encore aggraver la situation. Par exemple, compte tenu de l'actuelle évolution du climat, l'Afrique subsaharienne devrait subir une réduction de 60 à 80 % des écoulements de surface d'ici à 2100, et les taux de réalimentation des nappes souterraines devraient diminuer de 30 à 70 %. L'eau est un bien écosystémique crucial qui sous-tend la productivité économique dans de multiples secteurs, dont celui de l'agriculture, qui verra la quantité totale d'eau bleue et verte disponible baisser de plus de 10 %.

¹ AMCEN/SS.VII/EGM/1

4. Dans le secteur de l'énergie, un secteur crucial pour l'industrialisation de l'Afrique et pour la croissance inclusive, la hausse des températures aura, selon les prévisions, des répercussions sur les systèmes de refroidissement des centrales thermoélectriques, lesquelles génèrent jusqu'à 80 % de l'électricité produite sur le continent. Les effets du stress hydrique devraient entraîner une réduction des niveaux d'eau dans les centrales hydroélectriques, avec pour résultats directs une diminution de 1,5 % du produit intérieur brut, des perturbations dans l'approvisionnement en énergie et un ralentissement encore plus marqué de la croissance économique. C'est là quelque chose de particulièrement inquiétant, sachant que les fréquentes coupures d'électricité entraînent déjà pour les économies africaines une perte annuelle de 1 à 4 % du PIB.
5. Selon les prévisions, les changements climatiques entraîneront cumulativement une effarante contraction de 75 % des économies en développement, dont la majorité se trouvent en Afrique.
6. Ce que l'Afrique peut déduire de ce scénario est que sa riposte aux changements climatiques ne peut être détachée de cette triste réalité. Au contraire, l'action climatique doit constituer une solution aux problèmes socioéconomiques, sachant en particulier que si le continent est un tout petit émetteur – sa contribution aux émissions mondiales nettes ne s'élevant qu'à 3,6 %, il est en revanche celui qui présente la plus grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité due au faible développement socioéconomique signifie que les communautés pauvres n'ont pas les moyens de se protéger contre l'intensification des effets des changements climatiques. La Banque mondiale souligne que les populations pauvres sont beaucoup plus vulnérables aux changements climatiques car elles ne disposent pas des ressources requises pour se remettre rapidement des impacts de ces derniers. Le développement socioéconomique est donc la priorité numéro un de la région.

III. La riposte de l'Afrique aux changements climatiques – harmonisation des mesures de mise en oeuvre avec la réalité

7. L'Afrique est absolument déterminée à prendre des mesures en faveur de l'action climatique. Avec un taux de ratification supérieur à 80 %, la région est l'un des chefs de file s'agissant de la ratification de l'Accord de Paris.
8. Compte tenu des défis auxquels fait face le continent, ce taux élevé de ratification est l'occasion de faire en sorte que les mesures de mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le continent apportent des solutions et permettent une création solidaire de richesse, pour venir à bout des grands problèmes socioéconomiques mentionnés plus haut. C'est là quelque chose qui peut encourager une transition menée par les pays et guidée par la demande vers un développement faible en émissions, là où une telle approche permettra d'assurer la mise en oeuvre à plus long terme de l'Accord de Paris et la réalisation de l'objet de cet Accord tel qu'énoncé à l'Article 2.
9. Pour ce faire, les efforts du continent visant à mettre en oeuvre les contributions déterminées au niveau national doivent être guidés par les critères suivants :
- a) *Premièrement*, et essentiellement, il convient d'axer les contributions déterminées au niveau national sur une maximisation de la productivité des secteurs porteurs du continent. En deux mots, il s'agit des secteurs à même de créer des débouchés socioéconomiques pour le plus grand nombre, tout en améliorant la résilience des écosystèmes et en atténuant les émissions de carbone conformément aux objectifs climatiques des contributions déterminées au niveau national. Deux secteurs – l'énergie propre et l'agriculture basée sur la nature – se démarquent à cet égard et ont été entérinés par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En outre, la majorité, en l'occurrence plus de 60 % des engagements pris concernant les contributions déterminées au niveau national sur le continent donnent la priorité aux actions menées dans ces deux secteurs : l'énergie propre pour renforcer les questions d'atténuation, et l'agriculture axée sur la nature, les écosystèmes et l'adaptation pour une meilleure adaptation et pour la séquestration des émissions terrestres ;
 - b) *Deuxièmement*, il convient de donner la priorité aux approches novatrices pour combler les lacunes tant stratégiques qu'opérationnelles, afin de maximiser la productivité des secteurs porteurs précités ;
 - c) *Troisièmement*, il convient de mobiliser la richesse suprême de l'Afrique, à savoir son capital humain, et plus particulièrement les 200 millions de jeunes, qui constituent la principale ressource pour la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national par l'intermédiaire des secteurs porteurs. Les compétences, le talent, l'énergie, la passion et les réseaux du peuple africain, bien exploités et déployés de manière optimale, peuvent combler les lacunes dans la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national ;

d) *Quatrièmement*, il convient d'exploiter les partenariats inclusifs, axés sur le marché et mutuellement bénéfiques entre parties prenantes complémentaires et de s'appuyer sur leurs forces et sur les initiatives en cours pour maximiser la productivité des secteurs porteurs précités et atteindre ainsi les objectifs des contributions déterminées au niveau national, plutôt que de lancer de nouvelles initiatives. Ces partenariats s'inspirent de la section 5 de l'Accord de Paris. L'avantage additionnel de ce type de collaboration est la diminution des risques opérationnels, car ces initiatives s'appuient sur des succès acquis.

IV. L'action climatique en tant que catalyseur de la création solidaire de richesses pour l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable

a) Aborder l'action climatique sous l'angle des possibilités en maximisant la productivité des secteurs porteurs

10. À la seizième session de la CMAE, tenue à Libreville, les ministres, guidés par la science, ont désigné l'agriculture d'adaptation reposant sur une approche écosystémique et des énergies propres comme un des secteurs stratégiques pour accélérer le développement du continent tout en assurant la réalisation de ses obligations en matière de climat au titre de l'Accord de Paris.

11. Il est établi que dans le contexte des changements climatiques, le renforcement de l'agriculture d'adaptation reposant sur une approche écosystémique peut accroître les rendements à hauteur de 128 % et ainsi améliorer la sécurité alimentaire et le niveau des revenus agricoles. Selon la Banque mondiale, un accroissement de 10 % du rendement des cultures se traduit en Afrique par une réduction de 7 % de la pauvreté. La croissance dans l'agriculture est au moins deux à quatre fois plus efficace que dans les autres secteurs pour lutter contre la pauvreté. Grâce à une adaptation fondée sur les écosystèmes, tous ces avantages socioéconomiques sont obtenus parallèlement à une résilience accrue des écosystèmes qui permet de concrétiser les objectifs d'adaptation des contributions déterminées au niveau national.

12. Mais la production au niveau des exploitations agricoles ne suffit pas. Pour maximiser la productivité, les décideurs ont conclu à la nécessité de fusionner à des fins de complémentarité l'énergie propre et l'agriculture d'adaptation reposant sur une approche écosystémique, plutôt que de les considérer comme des aires de développement distinctes. Il s'agit de garantir que l'Afrique puisse atteindre simultanément ses objectifs climatiques et socioéconomiques, et offrir ainsi un modèle à plus long terme qui s'inscrive dans une logique de marché pour la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national.

13. Les données empiriques du Kenya confirment cette tendance. Dans le comté de Wajir, connu pour son climat sec et ensoleillé, des mini-réseaux solaires ont été installés pour alimenter les entreprises de traitement de l'aloès, une plante autochtone résistante à la sécheresse ; il en est résulté des entreprises viables apportant des bénéfices tant économiques que climatiques. Sur le plan économique, une valeur actuelle nette de plus de quatre millions de shillings kényans – soit l'équivalent de 40 000 dollars – a été enregistrée. Sur le plan climatique, les bénéfices enregistrés incitent à faire pousser davantage d'aloès, une plante connue pour sa capacité à stabiliser les sols et inverser le processus de dégradation (lequel coûte actuellement 68 milliards de dollars à l'Afrique) pour honorer les contributions déterminées au niveau national par le Kenya. Ils stimulent les investissements dans l'énergie propre à des fins agricoles, un élément essentiel pour appuyer les contributions déterminées au niveau national dans le domaine de l'atténuation, où le renforcement de l'énergie propre est une priorité.

14. Un autre exemple émane de Nairobi, où la réhabilitation de la réserve riveraine du barrage de Nairobi à des fins de résilience s'accompagne d'une offre de moyens de subsistance différents, fondés sur l'énergie propre, pour prévenir tout empiètement futur et éviter que la réserve subisse de nouveaux dommages. Le projet a permis la démarcation d'espaces récréatifs autour la réserve, dans lesquels les communautés qui autrefois empiétaient sur la réserve ont créé des petits commerces de restauration qui utilisent des cuisinières fonctionnant au biogaz. Au total, 120 familles issues des implantations sauvages situées à proximité, qui étaient autrefois la source des empiètements, sont directement impliquées dans ce projet. La zone récréative est équipée de toilettes écologiques et d'installations sanitaires grâce auxquelles les déchets sont recueillis, avant d'être convertis en biogaz gratuit destiné aux commerces de restauration. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, dans une logique de marché qui assure sa viabilité à long terme.

b) Approches novatrices destinées à combler les lacunes stratégiques et opérationnelles afin de maximiser les secteurs porteurs

15. Maximiser la productivité des secteurs porteurs en Afrique, comme indiqué précédemment, exige un *modus operandi* différent qui permette de combler les lacunes stratégiques et opérationnelles. Au nombre des meilleures solutions figurent :

1.1 Innovations relatives aux partenariats

16. La section 5 de l'Accord de Paris présente les partenariats inclusifs comme le fondement requis pour combler les déficits de mise en oeuvre. Il s'agit là d'une stratégie clef que les pays peuvent utiliser pour combler les lacunes dans la mise en oeuvre de leurs contributions déterminées au niveau national par l'intermédiaire des secteurs porteurs. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les pays réunissent diverses parties prenantes complémentaires pour instaurer des partenariats mutuellement bénéfiques qui combler les déficits de mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel.

17. Au niveau politique, si c'est au Ministère de l'environnement qu'il incombe de rendre compte des progrès réalisés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les travaux sont dans les faits effectués par les autres ministères compétents – comme le Ministère de l'agriculture, de l'énergie, des terres, etc. Il semble donc que les politiques pour la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national ne peuvent être traitées indépendamment du Ministère de l'environnement – mais elles doivent passer par tous les principaux ministères compétents. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement aide les pays à mettre en place des équipes spéciales interorganisations chargées d'assurer la cohérence des politiques au niveau des gouvernements pour une mise en oeuvre efficace des objectifs des contributions déterminées au niveau national par l'intermédiaire des secteurs porteurs.

18. Par exemple, au Kenya, pour réaliser les objectifs des contributions déterminées au niveau national que sont le développement de l'énergie propre et d'une agriculture intelligente face au climat, l'équipe spéciale interorganisations concilie la mise en oeuvre de la loi de finances nationale avec la politique sur les coopératives, la stratégie pour une agriculture intelligente face au climat et la réglementation du Ministère de l'énergie en matière de tarification préférentielle. Cela incite les coopératives et les institutions de micro-financement à créer des formules spéciales de financement pour les entreprises qui fonctionnent à l'énergie propre et pour l'agriculture axée sur la nature et le renforcement des écosystèmes. Le résultat en est une amélioration simultanée du revenu et de la sécurité des moyens de subsistance, ainsi qu'un financement durable pour l'atténuation (développer l'énergie propre) et l'adaptation (développer l'agriculture favorable aux écosystèmes).

19. Au niveau opérationnel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement encourage les parties prenantes complémentaires à se fonder sur leurs compétences et sur les initiatives en cours pour forger des partenariats mutuellement bénéfiques qui correspondent à leurs objectifs commerciaux mais permettent la mise en oeuvre de mesures concrètes pour la réalisation des objectifs fixés au titre des contributions déterminées au niveau national.

20. Au Cameroun, le PNUE aide le pays à directement intégrer de petites centrales hydroélectriques hors réseau pour alimenter la transformation de manioc et de pommes de terre produits de manière durable selon une logique d'adaptation reposant sur les écosystèmes en diverses marchandises. Celles-ci sont ensuite offertes aux marchés et chaînes d'approvisionnement dans tout le pays au moyen d'applications mobiles numériques efficaces qui ont une plus faible empreinte carbone que les processus traditionnels non numériques/utilisant un support papier. Cette intégration compense les émissions de carbone dans la production d'énergie et les éléments connexes des chaînes d'approvisionnement. Elle renforce la résilience des écosystèmes en encourageant l'utilisation de méthodes d'adaptation fondées sur les écosystèmes. Elle répond simultanément aux objectifs climatiques et socioéconomiques. Sur le plan climatique, elle réalise les objectifs des contributions camerounaises déterminées au niveau national en matière d'atténuation et d'adaptation. Du point de vue socioéconomique, elle diversifie les sources de revenu tout au long de la chaîne de valeur agricole et des chaînes auxiliaires de l'énergie propre et des TIC. Au total, 10 groupes de jeunes œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et des communications, de l'énergie propre et de la commercialisation ont été engagés, ce qui a entraîné la création d'emplois verts pour quelque 100 jeunes. Plus de 500 femmes ont désormais accès à des services apportant une valeur ajoutée et ont de ce fait réduit leurs pertes post-récoltes, renforçant ainsi la stabilité de leur revenu et la sécurité alimentaire de la communauté. Il faut, pour garantir la viabilité à plus long terme de ces réalisations socioéconomiques et du partage de la richesse, que les contributions déterminées au niveau national soient mises en oeuvre.

21. Au Kenya, des jeunes ont fusionné leurs compétences dans les domaines de la commercialisation et de l'énergie propre et ont ainsi créé un dispositif reliant des prestataires de services d'approvisionnement en énergie propre aux demandeurs de tels services – en particulier les agriculteurs, via leurs coopératives, qui ont besoin de toute une gamme de solutions énergétiques propres pour réduire leurs pertes post-récoltes et optimiser leur production. En comblant cette lacune du marché, ces jeunes gagnent maintenant leur vie tout en appuyant le développement de l'énergie propre et, partant, la réalisation des contributions déterminées au niveau national en matière d'atténuation.

1.2 Innovations stratégiques

22. Rediriger l'action climatique dans l'optique de maximiser les secteurs porteurs exige de la cohérence dans les processus stratégiques entre les différents ministères ; c'est-à-dire que les politiques dans chacun des ministères concernés doivent être appliquées de façon harmonisée pour créer un environnement stratégique favorable à l'échelle du gouvernement. La décentralisation de l'énergie propre et son association avec l'agriculture dans des processus de transformation de produits agricoles apportant une valeur ajoutée constituent la base, mais ne suffisent pas. La politique des transports doit également être alignée de manière à donner la priorité aux investissements routiers lorsqu'ils permettent de relier efficacement les zones de production agricole aux marchés, afin de réduire les émissions dues au transport tout en améliorant la rentabilité des entreprises en veillant à ce qu'elles pratiquent davantage l'adaptation fondée sur les écosystèmes et recourent à l'énergie propre.

23. Les politiques commerciales doivent créer des débouchés commerciaux pour ces industries. La politique financière devra également créer des incitations fiscales, etc. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, comme indiqué plus haut, aide les pays à harmoniser la mise en oeuvre des politiques utiles visant à maximiser les secteurs porteurs grâce à la mise en place des équipes spéciales interorganisations mentionnées au point 1.1.

24. Au Nigéria, une telle équipe spéciale, placée sous l'égide du Ministère du budget et de la planification, oeuvre à la création d'un environnement qui permettra de faire d'une agro-industrialisation durable le moteur non seulement de la réalisation accélérée des objectifs socioéconomiques du Nigéria inscrits dans sa vision nationale de développement – Vision 2020, mais aussi de la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national. À cette fin, l'équipe spéciale s'appuie sur la mise en oeuvre de la célèbre politique du 40 % de manioc dans le pain, la mesure de tarification préférentielle mise en place par le Nigéria pour industrialiser durablement la chaîne de valeur du manioc. Cela encourage le développement de l'énergie propre – pour honorer les contributions déterminées au niveau national relatives à l'atténuation – et le recours accru au manioc, une plante de grande valeur peu sensible aux conditions climatiques – pour honorer les contributions déterminées au niveau national relatives à l'adaptation.

1.3 Innovations financières

25. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique estime que le montant total des investissements nécessaires à la mise en oeuvre des 44 contributions ratifiées déterminées au niveau national (conditionnelles et inconditionnelles) est de l'ordre de 2,5 billions de dollars. Pour concrétiser les objectifs de développement durable, qui englobent les intentions des contributions déterminées au niveau national, l'Afrique nécessite au moins 1 200 milliards de dollars par an. À l'heure actuelle, rien que pour l'adaptation, l'Afrique nécessite 7 à 15 milliards de dollars par an selon le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les écarts en matière d'adaptation en Afrique. Plus récemment, les estimations du Centre des objectifs de développement durable font état d'un chiffre supérieur à 18 milliards de dollars par an. Si l'on se réfère au régime d'atténuation actuellement en vigueur au niveau mondial, ce chiffre pourrait grimper à 50-100 milliards de dollars par an d'ici à 2050. Malgré ces montants astronomiques, l'Afrique ne peut compter sur l'aide publique traditionnelle, notamment l'aide publique au développement (APD), qui a chuté et ne représente plus, au total, que 1 % de toutes les entrées de capitaux sur le continent. Par rapport au PIB, sa part n'est plus, actuellement, que de 3 % pour l'ensemble de l'Afrique. La capitalisation du Fonds vert pour le climat représente actuellement 10,3 milliards de dollars, à partager entre les 197 pays parties à la CCNUCC dans le monde. Les États-Unis d'Amérique, l'un des principaux bailleurs de fonds, se sont retirés de l'Accord de Paris, ce qui signifie que la promesse d'une contribution de 2 milliards de dollars ne sera pas honorée. Cela réduira vraisemblablement les promesses de contribution à 8,3 milliards. Quoi qu'il en soit, même avec un scénario idéal dans le cadre duquel la totalité du portefeuille du Fonds, soit 10,3 milliards de dollar serait redistribuée en une année, et l'Afrique en tant que région bénéficierait des mêmes chances que les autres pays, ses chances d'obtenir un total de 72 millions de dollars s'élèvent à 27 %. On est bien loin des 2 500 milliards correspondant à l'ensemble des contributions déterminées au niveau national, ou même des 50 milliards de dollars par

an requis pour la seule adaptation d'ici à 2050 dans le cadre du scénario probable d'un réchauffement de 2 °C.

26. On peut déduire de ce qui précède que s'appuyer exclusivement sur un financement public international constitue une stratégie risquée et que l'Afrique doit diversifier ses sources. Le continent doit sans hésiter renoncer aux approches de financement traditionnelles et adopter des approches novatrices axées sur le marché, dont les bases ont été posées dans des décisions de haut niveau sur le financement du développement au XXI^e siècle – principalement le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement durable, adopté par des pays partout au monde, et notamment en Afrique. Cette constatation est étayée par des études et dispositions similaires de haut niveau – y compris le rapport d'enquête du PNUE sur la conception d'un système financier durable, le deuxième rapport sur les écarts en matière d'adaptation en Afrique et l'Accord de Paris sur les changements climatiques – en particulier à l'article 9 (2). Cela sous-entend qu'il est nécessaire de dépasser la dépendance vis-à-vis du financement public traditionnel et de se diriger vers un modèle de financement plus axé sur le marché et plus diversifié, qui associe les financements publics internationaux, les sources nationales et les financements privés pour constituer un bloc de financement composite plus durable. Des approches novatrices qui mobilisent les financements tant directs qu'indirects sont donc cruciales.

27. L'Afrique offre des exemples qui témoignent de la viabilité de ces innovations financières débouchant sur des financements tant directs qu'indirects destinés à maximiser la productivité des secteurs porteurs de la région.

a) Financement indirect de l'atténuation grâce à une plus grande efficacité de l'énergie et de la chaîne de valeur agricole :

28. Les pertes post-récoltes coûtent actuellement 48 milliards de dollars par an au continent. Elles sont dues en grande partie au fait que les produits ne font l'objet d'aucune transformation. À ces pertes s'ajoutent les 35 milliards de dollars dépensés chaque année pour importer des aliments destinés à couvrir les déficits agricoles. Une agro-industrie intégrant directement des énergies propres permettrait d'éliminer ces pertes. Un montant supplémentaire de 83 milliards de dollars par an deviendrait ainsi disponible pour financer les contributions déterminées au niveau national.

b) Recours à des mécanismes de partage des risques pour convertir le financement social de l'action climatique en financement des investissements :

29. Cette stratégie consiste à aller au-delà du financement de l'action climatique à des fins sociales pour arriver au financement des investissements, en vertu duquel les objectifs de rendement ne sont pas seulement d'ordre social mais aussi d'ordre économique et financier. L'idée est de diriger toutes les ressources pour le développement – tant nationales qu'internationales – vers des dispositifs de partage des risques, au sein desquels les fonds mobilisés servent de garanties en espèces dans un système de réduction des risques visant à stimuler le financement abordable d'entreprises rattachées aux secteurs porteurs. Le ciblage des entreprises à but lucratif signifie que les fonds sont octroyés à des entreprises capables de rembourser, pour préserver la durabilité du fonds. Ces dispositifs de partage des risques s'inspirent du concept qui sous-tend le Système nigérian de partage des risques basé sur l'incitation pour des crédits agricoles (NIRSAL). Grâce à ce programme, un investissement de 45 milliards de naira en ressources publiques a débouché sur un montant 10 fois supérieur – de l'ordre de 450 milliards de naira – en financements privés. Au vu de cette réussite, les fonds publics pour le développement social et le climat devraient – même s'ils sont extrêmement limités – être investis dans des dispositifs de partage des risques pour attirer des ressources additionnelles issues du secteur privé. L'Afrique peut commencer sans tarder avec les actuels investissements internes dans le financement climatique. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU a indiqué l'année dernière que l'Afrique contribue déjà à hauteur de 20 % du total annuel de ses besoins actuels en matière d'adaptation, estimés à 15 milliards de dollars – soit 3 milliards de dollars. En associant ce montant aux 3 milliards de dollars supplémentaires, dont le deuxième rapport sur les écarts en matière d'adaptation en Afrique affirme qu'ils peuvent être mobilisés chaque année sur le plan interne, la région est à même de mobiliser un fonds interne représentant jusqu'à 6 milliards de dollars, qui peut être investi dans des dispositifs de partage des risques. Si l'on se réfère au succès du Nigéria, on peut s'attendre à un retour sur investissement multiplié par 10 – soit 60 milliards de dollars par an pour la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national en ciblant les secteurs porteurs.

c) Tirer parti des coopératives pour financer à l'échelon de la communauté les objectifs des contributions déterminées au niveau national :

30. En mettant à profit le principe des coopératives et la diversification des risques qu'elles fournissent, les entreprises en exploitation, axées sur l'adaptation et fondées sur les écosystèmes mettent leurs ressources en commun pour acquérir des systèmes d'énergie propre qui sont ensuite

utilisés en commun pour alimenter des entreprises apportant une valeur ajoutée. Dans d'autres cas, ces ressources communes servent de garantie pour obtenir des prêts destinés à l'achat des biens à forte intensité de capital indispensables au renforcement de la productivité. Des méthodes connues pour réduire les risques de mauvaises récoltes découlant du climat sont également appliquées dans l'agriculture d'adaptation fondée sur les écosystèmes, à titre de prévention des risques pour réduire les intérêts dus en cas de prêts. Cela permet de financer l'adaptation fondée sur les écosystèmes et le développement de l'énergie propre sur une plus grande échelle, permettant ainsi de réaliser des objectifs des contributions déterminées au niveau national, mais dans un paradigme axé sur le marché où les bénéfices financiers, sociaux et économiques sont obtenus simultanément.

31. Par exemple, au Kenya, le Programme des Nations Unies pour l'environnement apporte son soutien à la création de partenariats inclusifs axés sur le marché, conclus entre intervenants complémentaires afin de combler les lacunes dans le financement des contributions déterminées au niveau national ; tous ces partenariats s'appuient sur les secteurs porteurs. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a ici mobilisé une coopérative d'exploitants agricoles dans le cadre d'une collaboration avec une société d'énergie propre, pour créer à l'intention des membres de la coopérative des produits de financement flexibles et abordables dans le domaine de l'énergie propre, qui leur permettent d'entreprendre des activités apportant une valeur ajoutée. Pour l'heure, l'accent est mis sur la micro-irrigation à l'énergie solaire et sur les séchoirs solaires. Sur le plan socioéconomique, l'énergie est un marché en expansion qui sera encore renforcé par l'énergie propre. Les agriculteurs ont amélioré leurs revenus et la sécurité alimentaire des communautés grâce au nombre réduit de mauvaises récoltes et au recul des pertes post-récoltes, dus à l'irrigation solaire et aux kits de séchage. Financièrement, les agriculteurs disposent de meilleurs revenus, qui leur permettent de rapidement reverser les montants dus à la coopérative, ce qui renforce la stabilité budgétaire de cette dernière. Du point de vue du climat, l'énergie propre est durablement financée et peut donc être développée de sorte à appuyer les objectifs d'atténuation du Kenya relatifs aux contributions déterminées au niveau national.

1.4 Innovations axées sur le marché

32. La récente signature de l'Accord de libre-échange africain, que certains experts ont décrit comme le plus vaste accord de libre-échange depuis l'Organisation mondiale du commerce, devrait consolider un marché qui regroupe 1,2 milliard de personnes et dont le produit intérieur brut combiné s'élève à plus de 3 400 milliards de dollars. Cet accord peut se transformer en facteur d'attraction pour stimuler l'action climatique, et ouvrir la voie vers une mise en oeuvre axée sur le marché des contributions déterminées au niveau national.

33. À titre d'exemple, les normes de qualité du marché visant à régulariser les domaines porteurs de l'agriculture durable axée sur l'adaptation et les écosystèmes, et la valeur ajoutée de l'énergie propre pour l'agriculture progressent dans le sens d'une consolidation de l'agro-marché africain, dont la valeur actuelle s'élève à 150 milliards de dollars. Il s'agit là d'un encouragement à renforcer tant l'adaptation fondée sur les écosystèmes que l'énergie propre, afin de réaliser les objectifs des contributions déterminées au niveau national. Grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les pays fusionnent ici les normes existantes relatives à l'énergie propre, à l'agriculture biologique/fondée sur la nature, aux technologies de l'information et des communications ainsi qu'à la qualité pour arriver à une norme générique exhaustive. Cette norme évalue les produits agricoles tout au long de la chaîne d'approvisionnement – de la production en exploitation à la transformation, distribution et commercialisation. Elle repose sur trois critères.

34. Le premier critère est le respect du climat et de l'environnement. L'objectif est ici de veiller à ce que les approches basées sur la nature qui améliorent les écosystèmes sont utilisées au niveau de la production primaire, pour assurer que les biens et services écosystémiques comme l'eau, les pollinisateurs, les sols sains, etc. sont protégés et renforcés pendant la production. Il vise également à garantir que tout processus utilise de l'énergie propre, afin de limiter autant que faire se peut le risque d'accroissement des émissions. Il vise en outre à assurer que les processus relevant de la commercialisation et de la chaîne d'approvisionnement font appel aux TIC pour réduire la forte empreinte carbone liée aux processus traditionnels physiques et utilisant un support papier.

35. Le deuxième critère est le respect de la santé. L'objectif est ici de veiller à ce que des intrants non chimiques naturels soient utilisés dans la production.

36. Le troisième est le respect de la qualité et de la sécurité – qui porte sur les aspects liés à la qualité et la sécurité tout au long du processus de production et de la chaîne d'approvisionnement. L'incorporation de cette norme pour application par les organismes de réglementation des normes nationales est en cours dans 40 pays d'Afrique, créant un marché ouvert pour des produits agricoles de qualité, sains et respectueux de l'environnement à l'échelle du continent. Alors que l'Accord de libre-

échange africain prend racine, cette norme instaure un mécanisme opérationnel permettant au marché de créer des facteurs d'attraction axés sur le marché, pour favoriser le développement d'approches à l'adaptation fondées sur les écosystèmes et un recours accru à l'énergie propre, afin de stimuler la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national par un paradigme axé sur le marché.

c) Mobiliser la richesse suprême de l'Afrique – sa population – pour concrétiser tout ce qui précède

37. Le capital humain est la composante la plus importante de la richesse à l'échelle mondiale. Appliquer ces paramètres pour la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national exige une collaboration interdisciplinaire, au titre de laquelle des intervenants étatiques, non étatiques, individuels ou institutionnels issus de secteurs complémentaires établissent des partenariats mutuellement bénéfiques axés sur le marché pour stimuler les catalyseurs susmentionnés. Ces partenariats, menés par les personnes et suggérés à la section 5 de l'Accord de Paris, s'avèrent d'ores et déjà applicables. Ils montrent comment des professionnels expérimentés peuvent travailler avec des jeunes pour favoriser la mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national et consolider ce paradigme entre générations.

38. Au Cameroun, par exemple, le développement du modèle de processus décisionnel précédemment mis en exergue dans la section 1.1 s'appuiera sur les capacités humaines existant dans le pays. Le processus associe étroitement les étudiants de premier cycle et autres jeunes étudiants en informatique de l'Université de Yaoundé. Il est particulièrement encourageant que des professionnels expérimentés travaillent avec des jeunes et leur transmettent des connaissances précieuses et des tactiques leur permettant de faire le lien entre la théorie et la pratique dans le domaine critique de la modélisation de scénarios parfaits pour un développement sobre en émissions.

d) Partenariats inclusifs pour une mise en oeuvre à faible risque

39. Conformément à la section 5 de l'Accord de Paris, qui appelle à des partenariats inclusifs et à la collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques pour lutter contre les changements climatiques, les exemples correspondant aux éléments mentionnés plus haut découlent de la mise en présence d'intervenants complémentaires afin de construire des partenariats réciproques axés sur le marché, qui assurent la mise en oeuvre des objectifs climatiques du pays tout en entraînant des avantages socioéconomiques. La section 5 de l'Accord de Paris peut ainsi être mise à profit à différents niveaux – au niveau stratégique, par l'intermédiaire des équipes spéciales interinstitutions qui mènent une action collaborative de mise en oeuvre stratégique entre ministères complémentaires, et au niveau opérationnel, par l'intermédiaire des partenariats précités, axés sur le marché et mutuellement bénéfiques. Comme indiqué précédemment, ces actions concertées réduisent les risques opérationnels en s'appuyant sur des initiatives préexistantes/en cours, plutôt qu'en lançant de nouvelles initiatives relatives aux contributions déterminées au niveau national – assurant ainsi que les risques et les coûts de lancement sont réduits au minimum.

V. Conclusions

40. La science est claire et sans équivoque : nous devons mettre en oeuvre davantage de mesures visant à maximiser la productivité des secteurs porteurs. Le présent document s'est efforcé de fournir des informations sur les domaines que l'Afrique doit privilégier pour renforcer son action climatique. Au cœur de cette approche figurent les technologies énergétiques propres qui vont au-delà de l'usage domestique traditionnel et couvrent les applications industrielles.

41. L'actuelle session extraordinaire de la CMAE nous donne l'occasion de renforcer cette trajectoire en donnant la priorité à la mobilisation d'un appui aussi vaste que possible à l'échelle mondiale – au niveau du financement, du renforcement des capacités et du transfert de technologie – afin de combler les lacunes opérationnelles et de créer une industrialisation reposant sur une énergie propre et une agriculture d'adaptation fondée sur les écosystèmes.

42. Ce n'est qu'ainsi que l'Afrique peut financièrement autonomiser sa population, afin que cette dernière puisse se déplacer vers des zones plus sûres lorsque les inondations font rage et acheter sa nourriture lorsque la sécheresse frappe. C'est ainsi que l'Afrique peut renforcer la capacité de ses terres à résister aux pires sécheresses et inondations. C'est ainsi que l'Afrique peut prévenir l'imminence d'indicibles souffrances pour son peuple.